



**CARREFOUR
SUPPLY
CHAIN**

INDEMNITE TRANSPORT

La distribution d'une note concernant l'indemnité de transport accompagnant le bulletin de salaire a fait réagir vivement de nombreux salariés ainsi que les élus CGT.

Les demandes illégitimes faisant réagir la CGT sont les suivantes :

- 1. Une photocopie de votre permis de conduire**
- 2. Le nombre de kilomètres effectués pour un aller simple par jour entre votre domicile et votre lieu de travail (sur le site Via Michelin)**

Vous constaterez de vous-même que l'entreprise qui pourtant est signataire de l'accord d'harmonisation des statuts locaux du 23/12/2010 (Voir tableau), n'est pas en mesure de vous demander la photocopie du permis de conduire, mais aussi que le nombre de kilomètres à donner est ceux effectués chaque mois et non le nombre de kilomètres parcourus pour 1 trajet.

La cerise sur le gâteau ! Les dirigeants nationaux et locaux qui tous à l'unanimité et d'une seule voix vous expliquent qu'ils vous respectent tout en allant au-delà de leur droit, vous écrivent et vous disent que si vous ne respectez pas ces demandes, vous ne toucherez pas votre indemnité !

Elle est pas belle la vie, une bien belle bande de gens honnêtes et sincères !

Chacun et chacune prendra ses responsabilités, concernant les élus CGT, c'est clair aucun ne donnera sa photocopie de permis de conduire et le nombre de kilomètres donné seront ceux effectués chaque mois.

Si toutefois la direction et ses acolytes persistent, nous porterons l'affaire devant les tribunaux.

LA CGT CARROUF SUPPLY CHAIN

